

DÉPARTEMENT DU VAR

Arrondissement de BRIGNOLES



MAIRIE  
DE

Régusse

SERVICE URBANISME

*à rappeler dans toute correspondance*

DOSSIER : N° DP 083 102 25 00082

Déposé le : 13/10/2025

Dépôt affiché le : 13/10/2025

Demandeur : Monsieur Hauser Michel

Nature des travaux : Mise en place pergola  
bioclimatique 3x3m

Sur un terrain sis à : 8 Impasse des Lavandins à  
Régusse (83630)

Références cadastrales : 102 M 1489

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE  
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur Hauser Michel enregistrée sous le numéro DP 083 102 25 00082 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 13/11/2025.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Régusse, le 18/11/2025

L'Adjoint délégué  
Jean-Pierre

LION

Le Maire  
Renée JEANNERET



**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

